

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01048

Numéro SIREN : 417 491 982

Nom ou dénomination : LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 4499

LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 701.102.960 €
Siège social : Raffinerie de Berre, Chemin Départemental 54, 13130 Berre-l'Etang
417 491 982 R.C.S. Salon-de-Provence

(la « Société »)

NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX

L'an deux mille vingt-deux,
Le 1^{er} août,

Monsieur Richard Roudeix,

en qualité de Président de la Société (le « **Président** »),

après avoir décidé de révoquer, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, Monsieur Jérôme Mauvigney de ses fonctions de Directeur général de la Société avec effet à compter du 30 juin 2022,

décide de nommer en remplacement, avec effet à compter du 1^{er} août 2022 à midi,

- en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Laurent Hautier, né le 3 juin 1965 à Charleville-Mézières (France), demeurant 230 Chemin de la Valentine, 13540 Puyricard ;

- en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Jean-Philippe Ciavaldini, né le 5 février 1972 à Bastia (France), demeurant Résidence Cap Marine, 81 Chemin du Rouet, 13620 Carry-le-Rouet ;

- en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Alexandre Piret, né le 28 août 1973 à Namur (Belgique), demeurant, Les Bréguières, 13114 Puylobier.

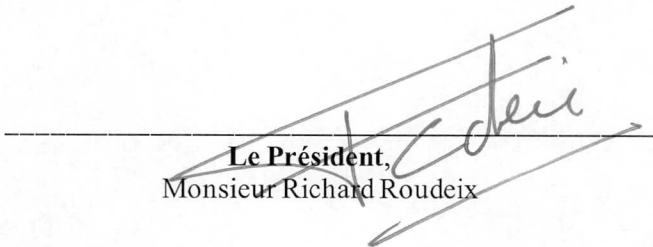
Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, Monsieur Laurent Hautier, Monsieur Jean-Philippe Ciavaldini et Monsieur Alexandre Piret représenteront la Société vis-à-vis des tiers et seront investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs que la loi confère au Président et exerceront leurs pouvoirs conformément aux statuts. Par exception au paragraphe précédent, les pouvoirs de Monsieur Alexandre Piret seront limités à la signature de tout document relatif à la vie courante de la Société, comme par exemple les documents préparatoires aux assemblées générales, transfert universel de patrimoine, ou autre opération courante, sans avoir pouvoir pour signer les procès-verbaux d'assemblée.

Monsieur Laurent Hautier, Monsieur Jean-Philippe Ciavaldini et Monsieur Alexandre Piret, préalablement pressentis, ont déclaré accepter respectivement les fonctions de Directeur Général qui viendraient à leur être confiées, et n'être frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de

leur interdire d'exercer lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces mandats.

Le Président décide que Monsieur Laurent Hautier, Monsieur Jean-Philippe Ciavaldini et Monsieur Alexandre Piret ne percevront aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Cependant, ils auront droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leurs mandats.

Le Président confère tous pouvoirs à un salarié résidant en France, à Caroline David ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.



Le Président,
Monsieur Richard Roudeix